

Image not found or type unknown



Preavis dans le cadre d'une crp

Par **stephane salaun**, le **20/07/2010 à 14:46**

Bonjour, je suis licencié pour motif économique dans le cadre d'un plan social dans une entreprise de moins de 50 salariés. Je vais signer une CRP. J'ai 1 mois de préavis payé que je ne ferai pas (j'en donne 2 à Pôle emploi). Puis-je exiger pendant 1 mois de pouvoir bénéficier de mes outils : voiture de fonction, PC, téléphone... ? Merci